

C O M M U N I Q U É

La Chancellerie des universités de Paris et l'Institut national du patrimoine

scellent leur coopération autour de trois axes :

formation - conservation préventive - restauration du patrimoine

François Weil, recteur de l'académie, chancelier des universités de Paris, et Eric Gross, directeur de l'Institut national du patrimoine, viennent de signer une convention-cadre pour renforcer la coopération de la Chancellerie des universités de Paris et de l'Inp. Cet accord marque la volonté des deux institutions de collaborer durablement, au bénéfice du patrimoine de la Chancellerie, sur des actions de formation et de diffusion scientifique et culturelle.

La Chancellerie des universités de Paris pourra ainsi accueillir des élèves conservateurs et restaurateurs de l'Inp dans le cadre de stages, de modules de formation ou de chantiers-école. L'Inp pourra accueillir des œuvres provenant des collections de la Chancellerie et les confier à des élèves restaurateurs, sous le contrôle de leurs enseignants, pour les restaurer, au titre d'objet de mémoire de fin de scolarité ou d'objet pédagogique. L'Inp s'engage également à proposer et organiser des formations spécifiques à destination des équipes de la Chancellerie ainsi que les bases d'un travail de récolement sur les collections incluant une recherche documentaire.

La chancellerie des universités de Paris

Elle a notamment pour mission d'administrer les biens indivis issus de l'ancienne Université de Paris, composés d'un important patrimoine mobilier et immobilier. La Chancellerie administre également, pour le compte de l'Etat, le bâtiment de la Sorbonne. A ce titre, la Chancellerie a également pour mission de conserver différentes collections, de les valoriser et d'en assurer la restauration en cas de besoin.

L'Institut national du patrimoine

Etablissement d'enseignement supérieur du ministère de la culture et de la communication, il a pour mission le recrutement par concours et la formation des conservateurs du patrimoine de l'Etat, des collectivités territoriales et de la Ville de Paris, ainsi que la sélection et la formation des restaurateurs du patrimoine habilités à intervenir sur les collections publiques. L'Inp participe également à divers projets de coopération au plan international, organise des colloques et des tables rondes, et réalise la publication d'ouvrages liés à ses domaines d'activité.

Contacts :

Marie-Christine Vigutto - 01 44 41 16 44 - marie-christine.vigutto@inp.fr

www.inp.fr

Mickaël Dieppois - 01 40 46 20 26 - mickael.dieppois@ac-paris.fr

www.sorbonne.fr